



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 93.2018

Nombre de membres :

| | | |
|---------------------------------------|----|----------------------|
| Afférents au Conseil municipal : | 29 | |
| En exercice : | 27 | |
| Qui ont pris part à la délibération : | 24 | Pour : 24 Contre : 0 |

Date de la convocation : 11 septembre 2018

L'an deux mille dix huit et le dix huit septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : Mme LABORDE à M. MANERO. Mme OVADIA à Mme PONS. M. PEGOURIE à M. GADEN. Mme SOULIER à M. ANDRE. M. THOMAS à M. FERRARI

Absents excusés : MM. PEGOURIE. POUVILLON. THOMAS. VALMY. Mmes LABORDE. ESTAUN. OVADIA. SOULIER.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE QUAI DES SAVOIRS-TOULOUSE METROPOLE EN VUE D'UNE ACTION D'EDUCATION A L'IMAGE (ATELIERS D'ANIMATION 3D) DANS LE CADRE DU FESTIVAL LES ANIMES 2018

Exposé :

Le Quai des Savoirs, dans le cadre de la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle, et conformément à son schéma directeur adopté par délibération du Conseil Métropolitain du 14 avril 2016, et la Commune d'Aucamville dans le cadre de sa politique d'éducation à l'image, qui se traduit notamment par l'organisation de *Les Animés* (festival de cinéma d'animation) ont souhaité engager une action partenariale.

Le projet consiste en la mise en place d'ateliers d'animation 3D par une artiste professionnelle, Pauline de Chalendar, ateliers proposés par le Quai des Savoirs dans la commune d'Aucamville les 12 et 13 octobre 2018 à l'occasion de la quatrième édition du festival *Les Animés*.

Le Quai des Savoirs prend en charge ces ateliers à destination des élèves et du tout public pour un montant de 1 686,07 euros nets de TVA, qui seront versés directement par le Quai des Savoirs au prestataire, Pauline de Chalendar.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Adjoint au maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver le partenariat établi entre le Quai des Savoirs et la Mairie d'Aucamville en vue de la mise en place d'ateliers d'animations 3D dans le cadre du festival *Les Animés 2018*.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention rédigée à cet effet entre la commune et le Quai des Savoirs-Toulouse Métropole.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20180918-18092018_93-DE
Reçu le 21/09/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d'ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN,
C=FR
20/09/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE